

Objectifs opérationnels :

- Maîtriser le cadre juridique du CSE et le fonctionnement de la CSSCT
- Analyser les risques professionnels, y compris organisationnels et psychosociaux
- Conduire des inspections et enquêtes structurées
- Évaluer l'impact des projets d'entreprise sur les conditions de travail
- Construire un avis motivé et structurer une stratégie de prévention

Public et prérequis : Membres titulaires et suppléants du CSE/CSSCT exerçant leur premier mandat dans une entreprise de plus de 300 salariés.

Lieu : Paris / Rungis

Durée : 35 heures, soit 5 jours

(Article L2315-18 et L2315-36 du Code du travail)

Type d'action de formation : Initiale (en présentiel)

Accessibilité des publics en situation de handicap : Peut être accompagné, aidé par un Partenaire CAP EMPLOI, ou association qui prendra en compte les contraintes liées au poste de travail et à la formation

Moyens et Méthodes pédagogiques : Mise en situation au travers de cas pratique

Travail de groupes sur l'arbre des causes

Exercices à partir de vidéos et photos de situations de travail

Documentation remise avec de nombreux exemples d'outils

Formateur : La formation est assurée par un formateur/consultant en prévention des risques professionnels

Contenu de la formation :

Jour 1 : Cadre juridique et organisation SSCT

❖ Matin :

- Accueil des participants
- Recueil des attentes (tour de table)
- Rappel des objectifs pédagogiques
- Cadre réglementaire SSCT
- Responsabilités de l'employeur
- Rôle et attributions du CSE ≥300

❖ Après-midi :

- Mise en place et fonctionnement de la CSSCT
- Articulation CSE / CSSCT
- Répartition des missions et moyens

Jour 2 : Analyse approfondie des situations de travail

❖ Matin :

- Travail prescrit vs travail réel

- Identification des facteurs organisationnels

- ❖ Après-midi :

- Risques complexes et RPS
- Analyse des écarts organisationnels
- Étude de cas terrain

Jour 3 : DUERP et plan d'action

- ❖ Matin :

- Lecture critique du DUERP
- Unités de travail et hiérarchisation des risques

- ❖ Après-midi :

- Plan d'actions structuré
- Indicateurs de suivi
- Intégration des risques émergents

Jour 4 : Moyens d'action du CSE

- ❖ Matin :

- Procédure Danger Grave et Imminent
- Enquête après accident (niveau approfondi)

- ❖ Après-midi :

- Inspection méthodique multi-service
- Coordination avec les acteurs externes
- Formalisation des préconisations

Jour 5 : Consultation et positionnement

- ❖ Matin :

Analyse d'impact des projets (réorganisations, transformations, digitalisation...)
Identification des risques nouveaux ou aggravés

- ❖ Après-midi :

Rédaction d'un avis motivé structuré
Élaboration d'une stratégie annuelle CSE/CSSCT
Cas pratique de synthèse

Evaluation :

- *En début de formation :*

- Evaluation prédictive
- Recueil des attentes et objectifs individuels des participants par un tour de table.

- *Pendant la formation :*

Evaluation formative sous forme de quiz tout au long de la formation afin d'évaluer l'avancée pédagogique des apprenants

- *En fin de formation :*

Evaluation des acquis par QCM ou Mise en situation

Tour de table pour relever le niveau d'atteinte des objectifs, réponse aux attentes exprimées par les participants
Fiche d'évaluation à chaud de la satisfaction des participants